

Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Ce sont les déchets chimiques des ménages issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage (utilisés, usagés ou périmés). Ils peuvent se présenter sous forme liquide, solide, pâteuse ou gazeuse.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ils ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations car ils peuvent présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement.

Ils sont à déposer en déchetterie, si possible, dans leur emballage d'origine et fermés hermétiquement. A défaut, ils doivent être identifiables par une étiquette.

Une fois collectés en déchetterie, les DDS sont envoyés en centre de traitement spécialisé dans lequel ils seront soit valorisés soit éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.



POUR VOS PRODUITS CHIMIQUES USAGÉS DIRECTION LE POINT DE COLLECTE



DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION



DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE



DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBÉCUE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE



DÉCOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE PONCTUELS ET
LES DÉCHETTERIES SUR :

www.ecodds.com



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS

Pour toute question, renseignez-vous auprès de votre collectivité et suivez bien les consignes données sur site par l'agent d'accueil.